

Règlement du concours d'affiche

23^e Festival des Apéros Musique de Blesle – 2026

Date de mise-à-jour : 15 novembre 2025

1. Présentation

L'association Les Apéros Musique de Blesle organise son **15^e concours d'affiche** pour représenter la **23^e édition du Festival**, qui se tiendra les **14, 15 et 16 août 2026**.

L'affiche retenue sera utilisée pour l'ensemble de la communication du festival : affiches, programmes, flyers, articles de presse, site internet et réseaux sociaux.

2. Organisation

Le concours est organisé par l'association Les Apéros Musique de Blesle, composée exclusivement de bénévoles et dédiée à l'organisation d'un festival de musique éclectique dans le village médiéval de Blesle.

3. Conditions de participation

- Le concours est **ouvert à toute personne ou structure**, sans restriction (accord parental requis pour les mineurs).
- La participation est **gratuite**.
- Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure toute proposition susceptible de porter atteinte à la propriété intellectuelle ou aux droits de tiers.

4. Thème et contraintes

4.1 Thème

L'appellation « Apéros Musique » fait référence à l'origine conviviale du festival : des amis musiciens jouant dans les rues au moment de l'apéritif.

Le festival ne fait pas l'apologie de l'alcool, et la notion d'apéritif **ne doit pas être illustrée**.

Sont donc **interdites** :

- représentations de verres ou bouteilles,
- personnages alcoolisés ou caricaturaux,
- toute référence visuelle à l'alcool.

Toute affiche contenant de tels éléments sera **éliminée du concours**.

4.2 Dessin et graphisme

- Les visuels doivent être des **créations originales**, libres de droits, sans utilisation d'œuvres existantes.
- L'usage d'**IA générative** est toléré avec **éthique et parcimonie**.
- Aucune création ne doit ressembler à une affiche d'un précédent concours ou à une œuvre déjà existante.

4.3 Contraintes techniques

L'affiche doit être conçue pour une impression en **60 × 40 cm (A3)**, avec :

- résolution **300 dpi**,
- profil **CMJN**,
- **3 mm de fond perdu**.

4.4 Mentions obligatoires

Les éléments suivants doivent impérativement figurer sur l'affiche :

- **23^e Festival des Apéros Musique de Blesle**
- **14, 15 & 16 août 2026 – Blesle (sortie 22 de l'A75)**
- Slogan : « **+ de 50 concerts pour faire vibrer les rues de Blesle** » (propositions acceptées)
- Un **QR-code** renvoyant vers le site des Apéros Musique ([à télécharger ici](#))
- Un espace libre en bas pour les **logos des partenaires**
- Un espace prévu pour **jusqu'à 10 noms de groupes**
- Une typographie lisible, issue d'une police de caractères **reconnue**

5. Modalités de participation

Les participants doivent envoyer leur(s) maquette(s) à l'adresse : com@aperos-musique-blesle.com

Format : **JPEG ou PDF (10 Mo max)**.

Le mail doit contenir :

- nom, prénom, date de naissance,
- ou nom de la structure,
- ville de résidence,
- adresse e-mail,
- numéro de téléphone,
- site web (facultatif).



Date limite : 31 janvier 2026.

Toute participation reçue après cette date sera considérée comme non valide.

L'association ne pourra être tenue responsable des fichiers perdus, retardés ou endommagés.

Le/la gagnant(e) devra fournir tous les fichiers sources ayant servi à la création : polices, icônes, images, calques, etc.

6. Sélection du gagnant

Le **Conseil d'administration** effectuera la **sélection finale**. Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par **mail** et/ou **téléphone**.

L'affiche gagnante sera publiée sur :

- le site officiel,
- les réseaux sociaux,
- la presse régionale.

7. Récompenses

Le/la gagnant(e) recevra :

- **300 €**,
- **2 repas** à la cantine du festival (bénévoles + artistes),
- **2 entrées gratuites** pour les soirées du festival 2026,

Les récompenses seront délivrées **après réception de la version définitive de l'affiche et de ses fichiers sources**.

8. Propriété intellectuelle

En participant, vous certifiez que votre création est **originale** et ne porte atteinte à aucun droit d'auteur. En cas d'infraction, vous en assumerez **seul(e)** la responsabilité.

L'association pourra **retirer du concours** toute création ne respectant pas le règlement.

L'auteur de l'affiche gagnante **cède à l'association** les droits d'imprimer, publier, diffuser et reproduire la création sur tout support.

L'association pourra utiliser l'affiche ou des extraits pour toute communication future.

Le nom de l'auteur sera mentionné lors de l'annonce du résultat, et son site web pourra être cité dans la mesure des possibilités techniques.

Le/la gagnant(e) pourra également fournir un visuel publicitaire à afficher lors du festival.

9. Modifications graphiques

Pour garantir la cohérence avec l'image du festival, l'association pourra effectuer des **ajustements graphiques mineurs** sur l'affiche gagnante (couleurs, formats, déclinaisons, extractions d'éléments). Aucune modification de fond ne sera effectuée **sans l'accord explicite de l'auteur**.

Coordonnées de l'association

Les Apéros Musique de Blesle
30 rue Édouard Chatillon – 43450 Blesle

☎ 07 88 09 58 64

✉ concours@aperos-musique-blesle.com

🌐 <http://aperos-musique-blesle.com>

N° licence diffuseur spectacle : PLATESV-R-2020-009441

SIREN : 489 089 185